

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30/04/2026
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N°48/2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni à Richebourg, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TÉTART.

Date de la convocation : 23/04/2026
Date de publication : 23/04/2026
Nbre de conseillers en exercice : 60

Ouverture de la séance :
Nbre de présents : 46
45 Titulaires, 1 Suppléant
Nbre de pouvoirs : 7
Nbre de votants : 53

Etaient présents :

MME GILET-SOYEUX, LE ROUX, LE FOLL, LION, SIWICK, NOTHEAUX, CHESNOY, SAUL, LEBRUN, BOLAND, CHASSONERY-ZACCOMER, PELARD, LE CADRE TOUZEAU, COURTY, LE GUILLOUS, LEMAIRE, THIEBAULT, MM.RAIMONDO, NEDELLEC, MAILLIER, ALLORGE, LENNE, LHOSTE, YVART, GILARD, CADOT, BERTRAND, DUVAL, TÉTART, LEHMULLER, BOUCAUT, NOYON, MOIRET, LECOY, DEVIENNE, DAMBRINE, MAROT, BOVAËRE, MYOTTE, LEFEBVRE, PERREL, TIERS, RIVIERE, LEVACHER, ROBIN, POËTTE

Etaient absents ayant donné pouvoir :

MME KUEHN, déléguée titulaire a donné pouvoir à M. MYOTTE, MME GODARD, déléguée titulaire a donné pouvoir à MME LE ROUX, MME DEBRAS, déléguée titulaire a donné pouvoir à MME CHASSONERY-ZACCOMER, MME DE PONFILLY déléguée titulaire a donné pouvoir à MME COURTY, MME CORDIEZ, déléguée titulaire a donné pouvoir à M. LEVACHER
M. FÉRÉDIE, délégué titulaire a donné pouvoir à M. TÉTART,
M.LEMAIRE, délégué titulaire a donné pouvoir à M. RIVIERE

Secrétaire de séance :
M. Jean-Marc RAIMONDO

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ENERGIES SOLIDAIRES

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-6 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2022-02-24-00002 en date du 24 février 2022, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Houdanais ;

Vu la délibération n°20/2026 du 26 février 2026 renouvelant la convention de conseil en énergie partagée (CEP) 2026-2029 avec l'association Energies solidaires :

- à destination du patrimoine tertiaire public, afin de les pérenniser, de consolider et de poursuivre le travail de fonds déjà réalisé,
- à destination du tertiaire privé, selon les mêmes modalités et dans le but de faciliter la transition énergétique des TPE/PME du territoire ;

Vu les statuts de l'association Energies solidaires ;

Considérant que la CC Pays Houdanais doit désigner un représentant au conseil d'administration d'Energies Solidaires qui se réunit en moyenne 2 fois par an ;

Considérant les candidatures ;

Après avoir procédé au vote à main levée, décidé à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20260430-DEL48-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2026

ARTICLE UNIQUE : Désigne, avec 53 voix, Daniel FÉRÉDIE comme représentant de la CC Pays Houdanais au sein du conseil d'administration de l'association Energies Solidaires.

**Le secrétaire de séance,
Jean-Marc RAIMONDO**



A Maulette, le 30 avril 2026

**Le Président,
Jean-Marie TÉTART**



Transmise au Représentant de l'État le : - 5 MAI 2026

Publiée le : - 5 MAI 2026

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Cette juridiction peut également être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20260430-DEL48-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2026